



**ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE DU
LOTISSEMENT BEAUPRE**

Siège: Chemin du Claux
29, Lotissement Beaupré
84120 PERTUIS
Tel: 04.90.79.51.46 Port: 06.25.81.42.17
<http://www.assobeaupre.123.fr>

**COMPTE RENDU de l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE du LOTISSEMENT BEAUPRE
16 juin 2017 - 20 heures 30**

Personnes présentes : 18
Pouvoirs : 6
(feuille de présence et pouvoirs joints au compte rendu)

Les points suivants ont été abordés :

- Travaux à prévoir : la réfection des luminaires

Au cours de l'hiver dernier, le lotissement a connu d'importantes difficultés d'éclairage. Grâce à l'intervention de plusieurs colotis, dont Jean-Claude HUGUET, Roger CHIARAZZO et surtout Bernard ELOY, les réparations ont pu intervenir (changement de contacteurs, disjoncteurs, etc).

Les travaux consistant dans le remplacement des éclairages actuels par des LED sont envisagés, étant observés que les globes actuels sont obsolètes, poreux et désormais interdits dans le commerce.

Plusieurs devis ont été recueillis par Roger CHIARAZZO et Bernard ELOY. Ils sont soumis aux colotis et présentés lors de l'assemblée générale. Ils s'échelonnent entre 6 000 et 10 000 € pour le changement des 14 lampadaires (maintien des piétements et des câbles enterrés dans la mesure du possible et après vérification de leur bon état par l'entreprise, mais changement des lanternes, câbles et boîtiers pour chaque lampadaire). Il est rappelé que les trois derniers lampadaires à l'entrée du lotissement en bas du chemin du claux, mais situés hors du lotissement, sont condamnés ; la Mairie en a été avertie.

Le passage aux LED doit permettre une réfection d'un matériel vieillissant et obsolète, l'obtention d'une meilleure qualité d'éclairage, mais il ne faut pas en attendre une diminution du coût annuel de la dépense en énergie. Le coût devrait être constant pour une meilleure qualité de fonctionnement et d'éclairage.

Le passage à l'éclairage solaire n'est pas retenu car trop coûteux et sans retour sur investissement à moyen terme.

Après vote à main levée favorable à l'unanimité des présents et représentés, la solution du devis

AXIA 2 à hauteur de 6 700 € est retenu. Il s'agit d'un matériel de fabrication française, garanti 5 ans, permettant un éclairage le soir et une veilleuse à compter d'une heure à déterminée et pour le restant de la nuit. Sur la base de cette solution, d'autres devis comparatifs seront sollicités en vue d'un moindre coût si possible, avec réalisation des travaux dans le courant de l'année à venir. Une subvention est sollicitée mais son obtention est encore incertaine.

Ces travaux peuvent être financés sur les fonds de l'association.

- Montant des cotisations

Afin de reconstituer le capital dépensé pour les travaux d'éclairage, compte tenu de l'amortissement prévisible et afin d'anticiper sur d'autres dépenses importantes potentiellement à prévoir au cours des années à venir, une augmentation des cotisations est proposée à hauteur de 60 € par semestre.

Vote : Favorable : 17 présents et 6 pouvoirs

Défavorable : 1 présent.

L'augmentation des cotisations de l'ASL Beaupré à 120 € annuels (60 € par semestre) est votée.

- Poubelle

Une détérioration a été constatée un temps côté des poubelles enterrées et cela semble s'améliorer.

- Travaux divers

Plusieurs bouches d'eau pluviales ont été réparées.

- Nouvelle numérotation

L'ASL Beaupré a été contactée par la Mairie en vue du passage à la numérotation métrique, en remplacement de l'actuel système de numérotation. La voie principale du lotissement devrait ainsi être baptisée, puis chaque lot se verra attribuer un numéro métrique.

La grande majorité des colotis s'exprime défavorablement face à ce changement, mais la marge de manoeuvre est faible. Notre désaccord a déjà été indiqué, mais l'une des difficultés tient au fait que, s'agissant d'une voie privée, en cas de refus de notre part, la Poste pourrait nous imposer de positionner l'intégralité des boîtes aux lettres à l'extérieur du lotissement, donc en bordure du chemin du claux.

La date d'un tel changement n'est pas encore connue.

- Nuisances :

Il est rappelé que la vitesse dans le lotissement est limitée à 30 km/heure. Plusieurs personnes se sont plaintes de vitesse excessive. L'attention des colotis est attirée sur ce point.

Il est également rappelé qu'il est interdit de faire brûler des végétaux au sein du lotissement.

Deux cambriolages ont eu lieu au sein du lotissement au cours de l'année écoulée. La vigilance de chacun est indispensable. En cas d'éléments suspects, il ne faut pas hésiter à contacter directement la police municipale ou la gendarmerie aux numéros directs suivants :

Police Municipale : 04.90.09.04.95

Gendarmerie : 04.90.77.98.00

- Les comptes de l'ASL

Les cotisations actuelles (110 euros par an) sont recouvrées. Pour l'avenir, elles seront de 120 € par an. Les comptes de l'ASL sont à disposition. A ce jour, il y a 24 000 euros sur le livret et 2800 euros sur le compte courant. L'EDF coûte 400 € par an, l'assurance coûte 386 € par an et du matériel électrique a été dépensé à hauteur de 500 euros environ.

- Questions diverses :

Il n'existe aucun projet pour la Fibre Optique au niveau du lotissement.

- La séance est levée à 22 heures pour laisser place au verre de l'amitié.

Le Président
R Chiarazzo



La Secrétaire
C Bouty

